

## Le projet de loi RSA : une nouvelle régression sociale en vue !

Le projet de réforme du RSA proposé par le ministre du Travail, Olivier DUSSOPT, fragilisera un peu plus les familles allocataires.

Tous les allocataires du RSA (deux millions actuellement) devraient signer un « contrat d'engagement » et s'impliqueraient dans un « plan d'action » pouvant comprendre une quinzaine d'heures « d'activité » par semaine. Autrement dit, le versement du RSA serait conditionné à une activité. Pour autant, celui-ci a pour but premier d'assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu.

**Un refus d'obtempérer ?** Une sanction nommée « suspension-remobilisation » sera mise en place. **Cette innovation répressive**, qui consiste à suspendre rapidement l'allocation, puis à la reverser est tout simplement scandaleuse.

**Le gouvernement souhaite donc PUNIR les allocataires en leur enlevant leur seule ressource pour vivre ! Cette PUNITION, c'est empêcher les allocataires de répondre à leurs besoins primordiaux ! Cette PUNITION, c'est le passage de la précarité à la grande précarité !**

**La CSF condamne cette dégradation des droits et y voit des dérives majeures pour l'ensemble de la société.**

Du côté des non allocataires, l'idée que le RSA « est un cadeau » continuera de prospérer faisant le lit du Rassemblement National sur ceux « qui profitent du système ».

Non ! Être au RSA n'est pas un cadeau. Aujourd'hui, son montant s'élève à 607,75€ par mois. Il s'agit d'un minimum, très minimum, trop minimum, visant à subvenir (péniblement) premiers besoins. Les familles au RSA ne sont ni des profiteurs, ni des tire-au flanc. Bien au contraire, elles subissent cette situation.

Faut-il préciser que toutes les familles allocataires sont sous le seuil de pauvreté ?

**Pour La CSF, le RSA doit être revalorisé afin de permettre véritablement à chacun de pouvoir vivre dignement, et de se réinsérer par la formation, ou par le travail dans la société. Un véritable dispositif d'accompagnement et de soutien (en emploi mais également au niveau social et psychologique) doit être mis en place sans quoi rien ne sera possible sur les questions d'insertion durable !**

### **La Confédération Syndicale des Familles**

**Bureau** - 17 rue Roland Garros 41000 BLOIS

Pour nous joindre :

**Présence au bureau du mardi au vendredi** de 8h à 12h

**Par courrier à adresser** : au 17 rue Roland Garros 41 000 Blois

**Par mail** : [udcsf41@la-csf.org](mailto:udcsf41@la-csf.org)

**Par téléphone** : 09 86 54 35 45 ou **par portable** : 06 61 56 42 86

**Permanence tous les lundis** en période scolaire de 9h30 à 12h : Espace Mirabeau à Blois